



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 4 juillet 2018

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjointes au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH

Absentes excusées : néant

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2018 est adopté.

1. INONDATIONS DU 1^{ER} JUIN 2018

M. le Maire et M. Claude AFFOLTER dressent le bilan des conséquences de la crue du ruisseau du vendredi 1^{er} juin 2018 qui est le résultat avec un effet retard de 6 heures des orages violents qui se sont abattus sur le secteur du Kochersberg la veille en fin de soirée. Le niveau de l'eau est monté entre 5 h et 8 h, pic de la crue, touchant à des degrés divers les propriétés des riverains situées le long du ruisseau, soit une soixantaine de propriétés sinistrées et une vingtaine de caves dans les immeubles des 6 rue de Pâques et des 1 et 2 rue du Levant. Un ancien du village, M. Michel LOTZ, dit avoir vécu un phénomène similaire en 1931. D'autres communes ont souffert des intempéries et particulièrement la commune de Gougenheim ravagée par des coulées de boue au moment des pluies d'orages du 31 mai. A Truchtersheim les installations sportives en bordure du ruisseau ont été ravagées, dont les deux terrains de football, l'un en herbe et l'autre en gazon synthétique, entièrement recouverts par la boue qui a formé une croûte craquelée rendant les équipements inutilisables. A Pfulgriesheim, les secours sont intervenus en nombre et de façon efficace. Une opération de nettoyage a été organisée le samedi 2 juin 2018 à laquelle ont pris part de nombreux bénévoles que la municipalité remercie chaleureusement ainsi que les services de la Communauté de Communes pour leur réactivité dans la mise en place et les rotations des bennes dans le village. La demande pour faire reconnaître ce phénomène en catastrophe naturelle a été faite le 7 juin. Toutefois le dossier n'a pu être examiné en commission interministérielle du 19 juin car les données pluviométriques de Météo France étaient manquantes. Les rues à proximité des berges ont été envahies par l'eau, notamment au niveau des intersections des rues d'Offenheim, de la Citadelle et de la Moutarde et dans la rue de la Vallée. Des bâtiments publics ont été touchés, de plein fouet par l'inondation pour les ateliers du SIVOM, en différé par des remontées d'eau boueuse dans les sous-sols de l'école élémentaire. Le matériel informatique et les machines d'entretien des espaces verts des ateliers sivomaux (débroussailleuses, tailles-haies...) sont hors d'état. A l'école élémentaire, la couche d'eau boueuse qui a été découverte après coup le 6 juin a endommagé le revêtement de sol et les tableaux blancs entreposés au niveau -1 sans toutefois affecter les installations techniques. Lors de la réunion d'expertise du 2 juillet, les frais d'intervention de la société de nettoyage, les dommages aux biens et au sol ont été pris en compte en vue du chiffrage du montant de l'indemnité à verser à la commune. Un nettoyage de finition reste encore à faire avant tout démarrage des travaux de réfection.

M. Claude AFFOLTER ajoute que les opérations d'évacuation des déchets ont été bien menées. Des bennes ont été placées à quelques endroits stratégiques. Un point de regroupement des déchets a été mis en place sur le parking du stade municipal dans l'attente de leur chargement dans les bennes... ce qui a provoqué un afflux d'autres déchets n'ayant aucun lien avec les inondations ! Un riverain a également pu bénéficier de bennes spécifiques destinées à l'évacuation de déchets spéciaux suite au renversement de ses cuves de fioul au moment de l'inondation. En conclusion, la commune a été surprise par l'ampleur et la rapidité de la crue du ruisseau ; le phénomène étant en lui-même totalement imprévisible, alors que la commune a fait, par ailleurs, une bonne gestion du risque des coulées de boue, depuis 2016, avec ses partenaires le Conseil départemental et le SDEA (cf PV du 22 janvier 2018).

Après cet épisode, le Sous-Préfet de Saverne s'est engagé à ce que les dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposés par les communes dépendant de son arrondissement soient traités en urgence. Un nettoyage du ruisseau sur la partie Est du ban communal depuis la RD 31 en direction de Lampertheim sera fait, dans les meilleurs délais, par les services du SDEA en charge de la compétence Grand cycle de l'eau incluant l'entretien et l'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Souffel depuis le 1^{er} janvier 2018. Il sera procédé à l'enlèvement des embâcles et des déchets divers emportés au cours de la crue et à l'élagage de la végétation des berges de telle sorte que l'eau puisse mieux s'écouler. Des zones d'expansion de crue ou des bassins de rétention devront être envisagés dans l'avenir pour stocker l'eau et contenir l'étalement des crues du ruisseau.

Dans l'immédiat et suite aux intempéries de ce printemps, le SDEA va mettre en œuvre divers moyens d'action à la demande expresse des Maires des communes sinistrées du Kochersberg et de l'Ackerland réunis le 18 juillet en Mairie de Truchtersheim et va missionner le Parc d'Erstein pour l'opération de nettoyage du Leisbach à Pfulgriesheim. Cette intervention suppose le libre accès aux berges du cours d'eau à partir des propriétés d'où la nécessité d'organiser une réunion d'information ou une action de communication pour les riverains.

2. AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG : LE POINT SUR LES BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

Pour mémoire, la commune de Pfulgriesheim a demandé lors de l'enquête publique du 4 avril au 17 mai sur les mesures environnementales à mettre en œuvre dans le cadre de l'autoroute du COS le dimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales au droit des ruisseaux du Leisbach, du Kolbsenbach, du Musaubach et de la Souffel situés à proximité de l'ouvrage d'après les données des pluies centennales, par l'intermédiaire de la motion collective avec les communes de Griesheim et de Dingsheim, par délibération et courriers joints au registre d'enquête publique. En date du 25 juin, la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable sur le projet. Le Préfet doit statuer in fine pour autoriser ou refuser la poursuite des travaux compte-tenu de cet avis négatif.

3. TRAVAUX EN COURS

Déploiement du réseau en fibre optique

Le Maire rappelle la tenue d'une réunion d'information du public à l'Espace Terminus le jeudi 12 juillet à 19 heures, annoncée aux habitants par un tract dans les boîtes aux lettres. Les travaux de tirage des câbles en fibre optique dans les gaines du réseau France Télécom sont en cours dans la commune. Le nouveau réseau transitera pas la RD 166 en provenance de Griesheim, à partir du chemin rural en face de la caserne des Pompiers jusqu'à la chambre Orange à l'entrée de la rue des Vignes dans la commune. Etant donné qu'il n'y a pas de réseau France Télécom sur cette portion de la RD, des travaux d'ouverture de tranchées pour la pose de gaines et de chambres auront lieu du 23 juillet au 3 août, au niveau des trottoirs le long de la RD 166, en face du Collège. La Société SOBECA est chargée des travaux pour le compte du concessionnaire Rosace.

Cimetière

Deux projets d'équipements cinéraires proposés par la société CIMTEA de Saint Avold sont présentés dans le cadre de la réflexion concernant l'aménagement du cimetière communal. D'autres propositions seront faites le 13 juillet par le représentant de la société MUNIER de Lerrain. A ce stade du projet aucune orientation n'est encore bien définie. Il est préconisé de mettre en place des équipements évolutifs qui n'exigent pas d'entretien paysager.

4. AFFAIRES DE PERSONNEL

Reconduction du CDD de l'ATSEM non-titulaire

Le Maire informe l'assemblée que le CDD de l'ATSEM non-titulaire sera reconduit à l'école maternelle pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 avec un coefficient d'emploi de 14/35^e fixé dans la délibération du 21 juillet 2017.

Reconduction du CDD de l'Adjoint technique non-titulaire en charge de l'entretien de la salle des fêtes

Le contrat de l'Adjoint technique engagé sur un poste vacant dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire est également renouvelé du 11 août 2018 jusqu'au 10 août 2019. Ce poste n'est pas susceptible d'évoluer vers un poste en CDI. L'agent est appelé à être maintenu en fonction en tant qu'agent stagiaire à l'issue du renouvellement de son contrat ou à défaut à être remplacé.

Nettoyage des locaux de l'école élémentaire

Le nettoyage des locaux de l'école élémentaire est assuré depuis septembre 2016 par la société Extranett Propreté représentée par M. DEL SORDO à la satisfaction générale des élus et des enseignants. Il est proposé de reconduire le contrat du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 par délibération, sur une base horaire globale de 364 heures lissées sur dix mois au taux horaire de 24 € TTC. Ce point est adopté par délibération à l'unanimité.

5. REGLEMENT DU CITY STADE

Le Maire donne lecture du règlement du city-stade applicable depuis le 1^{er} décembre 2011. Il est proposé de revoir la formulation des articles 1 et 2 comme suit :

Article 1 : Les installations du city-stade de Pfulgriesheim sont ouvertes à tout public et en priorité aux jeunes de Pfulgriesheim. L'équipement est ouvert en libre accès tous les jours de la semaine

Article 2 : Il est interdit de faire du feu à l'intérieur et aux abords du city-stade.

Un nouvel arrêté municipal réglementant l'accès du city-stade remplacera les dispositions du précédent règlement intérieur qui devra caduque.

6. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Suite à l'organisation d'une classe de cirque les 4 et 5 juin 2018 à Senones dans les Vosges pour les enfants de l'école maternelle, il est accordé une participation financière forfaitaire de 400 € à verser à la coopérative scolaire. La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

Deux dons d'un montant individuel de 75 € vont être faits par la commune à l'Association La Ligue contre le Cancer de la part des deux habitants de la commune qui ont renoncé à recevoir le panier garni, de même valeur, à l'occasion de leur 80^e anniversaire. Ce point est adopté à l'unanimité.

7. BIC DE JUILLET 2018

Le numéro du bulletin d'information communal de juillet de 40 pages sera imprimé tout en couleurs et distribué avant le 14 juillet. L'épreuve définitive est en cours de validation. Suite au souhait des élus de faire évoluer la maquette du BIC, quatre nouvelles offres de prix incluant la conception, la mise en page et l'impression du bulletin communal ont été reçues et restent à ce jour en instance.

8. ENTRETIEN DE LA TOITURE VEGETALISEE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

La société Les Nouveaux paysagistes basée à Marlenheim a fait une offre de prix dans le cadre d'un contrat annuel reconductible par tacite reconduction comprenant deux interventions par an en mai/juin et en octobre/novembre en vue de l'entretien de la toiture végétalisée de l'école élémentaire. Cette offre ne correspond pas au besoin car une intervention ponctuelle avait été demandée. M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, va reprendre contact avec le commercial pour obtenir une nouvelle proposition et la valider dans les meilleurs délais.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, demande si un accord financier a pu être trouvé avec la société Forages et Chauffage de l'Est de Bitche pour la réalisation d'un nouveau puits de forage au stade municipal (cf PV du 25 mai 2018). Le premier chiffrage estimatif, déduction de la part à payer par le SDEA, ferait état d'un reliquat de 8 000 € TTC restant à la charge de la commune. Toutefois ce dossier est encore susceptible d'évoluer.

M. AFFOLTER signale ensuite que les grilles d'avaloir de la RD31 ont été mal scellées et qu'elles claquent au passage des véhicules, notamment devant le n° 25 rue Principale. La société COLAS qui a réalisé les travaux de voirie va intervenir pour essayer de trouver une solution technique à ce problème dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux qui court pendant un an à compter de la date de réception du chantier du 22 septembre 2017.

En outre, au moment des travaux d'enfouissement du réseau France Télécom sur la RD 31, les techniciens ont constaté que la chambre Orange située dans la chaussée n'était pas raccordée au réseau. La société SOGECA a été contactée afin qu'elle fasse le nécessaire avec l'opérateur pour programmer une intervention conjointe.

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire aux affaires scolaires, annonce les effectifs dans les écoles pour la prochaine rentrée scolaire :

- 49 enfants dans les deux classes de maternelle
- 83 enfants dans les quatre classes de l'élémentaire

Elle fait le constat que de plus en plus d'enfants de 3 ans sont inscrits à la garderie La Cabane des Acacias dont elle est la Présidente. Cette situation résulte d'une pénurie de structures d'accueil pour les tous petits (micro-crèches) dans le secteur du Kochersberg et d'un nombre insuffisant d'assistantes maternelles présentes dans la commune.

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle, il faudra prévoir une salle de repos plus grande en considération de l'augmentation de la part des enfants de 3 ans dans les effectifs de la garderie. A l'heure actuelle, la salle de l'école maternelle dédiée à la sieste de petits ne peut accueillir que 8 enfants.

M. Jean-Marc HENNIG demande la prise en compte d'une rectification sur le plan du bâti remarquable du village à protéger (cf PV du 25 mai 2018) concernant sa propriété sise au 6 rue de la Poste. Cette demande sera transmise au bureau d'étude IN SITU en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

M. Sébastien DURST signale que le panneau de priorité à droite, situé à l'entrée d'agglomération vers Offenheim est tombé. Par ailleurs, il signale que l'espace vert jouxtant le sentier piétonnier du Heuberg est régulièrement crotté et demande la mise en place d'un panneau prescrivant l'interdiction des déjections canines à cet endroit.

M. Claude AFFOLTER signale que les abords du terrain municipal ne sont pas épargnés par ce fléau.

La séance est levée à 22 H 15. La prochaine réunion est fixée le vendredi 7 septembre 2018. Mme Corinne ZEISSLOFF annonce qu'elle ne pourra pas y participer.